Permis de construire

Par Emilieb	

Bonjour,

Nous avons déposé un permis de construire le 29/05/2023. Nous nous sommes trompés en déposant le permis nous l'avons déposé en PC et non en PCMI, la mairie nous a dit de ne pas modifier que ce n'était pas important. Or nous avons reçu un courrier demandant des pièces complémentaires le 12/06/23 indiquant un délai de 3 mois et non

Est ce que le dépôt doit-être requalifié en PCMI et donc le délai ramené à 2 mois ? A ce jour le délai de 2 mois est passé. Qu'en est-il svp ?

Par avance merci

Cordialement,